Barème d'honoraires maximums de transaction

Applicable pour l'ensemble des agences du réseau Univers Viager

Valeur du bien (en €)	Honoraires (TTC)
HONORAIRES DE CONSEIL *	**1,2% DE LA VALEUR DU BIEN (MIN. DE 3.000€)**
De 0 à 100.000 €	Forfait 10 000 €
Plus de 100.000€ à 150.000€	9,5%
Plus de 150.000€ à 200.000€	8,5%
Plus de 200.000€ à 300.000€	7,5%
Plus de 300.000€ à 400.000€	7%
Plus de 400.000€ à 800.000€	6,5%
Plus de 800.000€	6%

Honoraires applicables pour les mandats signés à compter du 1er mars 2026.

Nos honoraires de transaction sont à la charge du vendeur (sauf convention particulière). Ces honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

***Honoraires de conseil :** Accompagnement d'un vendeur ou d'un acquéreur sur les aspects juridiques et financiers du contrat, rédaction du compromis et suivi jusqu'à l'acte authentique.

MENTIONS LÉGALES – UNIVERS VIAGER MANCHE

CD IMMO VIAGER
SASU au capital de 5 000 € – 46 bis rue Es Vesques, 50260 Sottevast
RCS Cherbourg 940 520 000
Carte T n° CPI 5001 2025 000 000 001 – CCI Ouest Normandie
Sans détention de fonds – pas de garantie financière
RCP : Allianz IARD n° 64576509
Médiateur de la consommation : AVENIR CONSO, 197 bd Saint-Germain, 75007 Paris

UNIVERS VIAGER
EXPERTISE ET ACCOMPAGNEMENT